

ECO-CHEQUE MOBILITE - AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

OBJECTIF

Favoriser le développement de la pratique du vélo.

Document Source

Feuille de route 2019 - Action 69 (liée à l'action B4 du PPA)

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité active)

Public concerné

Tout public

Pilote(s) de l'action



Direction Générale Déléguée
Infrastructures et Mobilités

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Conformément à ses engagements pris en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat, la Région Occitanie a institué un dispositif d'aide financière pour inciter ses administrés à acquérir un vélo à assistance électrique. Le montant de l'aide est de 200 euros.

- Le vélo à assistance électrique doit être neuf et doit avoir été acheté, auprès d'un professionnel exerçant son activité professionnelle sur le territoire de la région Occitanie, 1er juillet 2020
- L'aide de la Région Occitanie versée au demandeur peut être cumulable avec le bonus vélo à assistance électrique de l'Etat au titre de ce même cycle (sous réserve du respect des conditions fixées à l'article D251-2 du code de l'Energie)
- Le vélo à assistance électrique neuf n'utilise pas de batterie au plomb, est conforme à la réglementation en vigueur (au sens de la définition de la directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 kilomètres/heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » - correspondance de la norme française NF EN 15194), et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition

Pour plus d'information sur les modalités et conditions d'éligibilité :
<https://www.laregion.fr/Eco-cheque-mobilite-velo-a-assistance-electrique>

Partenaires associés

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 1er Juillet 2020 : Mise en place du dispositif

MOYENS MIS EN OEUVRE



FINANCEMENT

Estimation du coût global

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptée

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans sa continuité



La Région Occitanie souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo et s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement des modes de transports propres.

Le dispositif d'écochèque pour l'achat d'un vélo à assistance électrique est accessible aux habitants de la région depuis le 1er juillet 2020.